

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOFLEX 423

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 343370000

Page 2 de 13

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH204

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Cette substance / ce mélange ne contient pas de composants à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%, qui sont classées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

polymère polyuréthane remplit et réactif

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
77703-56-1	Urea,N,N''-(methylenedi-4,1-phenylene)bisN'-butyl			< 5 %
	416-600-4		01-0000016345-72	
	Aquatic Chronic 4; H413			
932742-30-8	isophoronedialdimine			< 1 %
	700-071-4		01-2119880654-28	
	Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H317 H412			
613222-52-9	1,6-hexanedialdimine			< 1 %
	479-930-8		01-2120768758-32	
	Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H318 H317 H335			
192526-20-8	Produit de réaction de l'hexaméthylène diisocyanate, oligomère et mercaptopropyltriméthoxysilane			< 1 %
	924-669-1		01-2120768758-32	
	Skin Sens. 1A; H317			
1065336-91-5	Pentamethylpiperidylsebacate			< 0,25 %
	915-687-0		01-2119491304-40	
	Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H317 H400 H410			
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphénylméthane-4,4'-diisocyanate			< 0,1 %
	202-966-0	615-005-00-9		
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOFLEX 423

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 343370000

Page 3 de 13

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
932742-30-8	700-071-4	isophoronedialdimine	< 1 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
192526-20-8	924-669-1	Produit de réaction de l'hexaméthylène diisocyanate, oligomère et mercaptopropyltriméthoxysilane	< 1 %
		dermique: DL50 = > 2.000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2.000 mg/kg	
1065336-91-5	915-687-0	Pentamethylpiperidylsebacate	< 0,25 %
		par voie orale: DL50 = 3230 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	
101-68-8	202-966-0	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphenylméthane-4,4'-diisocyanate	< 0,1 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = 9200 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100 Resp. Sens. 1; H334: >= 0,1 - 100 STOT SE 3; H335: >= 5 - 100	

Information supplémentaire

Les réglages de couleur claire de ce produit contiennent du dioxyde de titane. Faites attention à une utilisation appropriée. Voir plus d'informations dans les sections 6.1 et 7.1.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever mécaniquement (p. ex. éponger les parties de la peau affectées avec du coton ou de la cellulose) et laver ensuite abondamment avec de l'eau et un détergent doux. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler immédiatement un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Apparence allergique
Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser de l'eau/de l'eau pulvérisée/un jet d'eau/l'oxyde de carbone/du sable/de la mousse résistant à l'alcool/du produit chimique pour l'extinction.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOFLEX 423

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 343370000

Page 4 de 13

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés

donnée non disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Aucun à notre connaissance.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une ventilation adéquate. Vêtement de protection.

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent.

Si le produit séché est retiré mécaniquement, les particules respirables de dioxyde de titane peuvent être pulvérisées. Un masque de type FFP3 (poussières fines, EN 149) doit donc être porté pour protéger les voies respiratoires.

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Couvrez les égouts.

Pour le nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Autres informations

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également section 7, 8, 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Ne pas inspirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.

Préventions des incendies et explosion

Néant dans des conditions normales de traitement.

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOFLEX 423

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 343370000

Page 5 de 13

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Changer les vêtements imprégnés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Obturant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
101-68-8	4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	0,01	0,1		VME (8 h)	
		0,02	0,2		VLE (5 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
192526-20-8	Produit de réaction de l'hexaméthylène diisocyanate, oligomère et mercaptopropyltriméthoxysilane			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,7 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	4,7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,3 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,7 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
192526-20-8	Produit de réaction de l'hexaméthylène diisocyanate, oligomère et mercaptopropyltriméthoxysilane	
Milieu environnemental		
Eau douce		0,1 mg/l
Eau de mer		0,01 mg/l
Sédiment d'eau douce		23,28 mg/kg
Sédiment marin		2,33 mg/kg
Sol		4,58 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité

Protection des mains

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOFLEX 423

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 343370000

Page 6 de 13

conformément à EN 374.

Épaisseur du gant (>0,1 mm); Court terme.

Plusieurs fois pendant la journée de travail pour des périodes prolongées: Gants Viton (R) (0,4 mm),

Temps de pénétration >30 minutes

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre.

Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. appareil respiratoire avec filtre A

Protection contre les risques thermiques

Ne pas chauffer le produit.

En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu

Gants résistant aux basses températures: non demandé

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Pâte
Couleur:	gris
Odeur:	inodore
Seuil olfactif:	donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation:	donnée non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	donnée non disponible
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	donnée non disponible
Limite supérieure d'explosivité:	donnée non disponible
Point d'éclair:	> 101 °C
Température d'auto-inflammation:	non applicable
pH-Valeur:	non applicable. Mélange non soluble dans l'eau.
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	> 20,5 mm ² /s
Hydrosolubilité:	insoluble
La vitesse de dissolution:	indéterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	donnée non disponible
Pression de vapeur:	donnée non disponible
Densité (à 20 °C):	env. 1,28 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	donnée non disponible
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOFLEX 423

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 343370000

Page 7 de 13

Dangers d'explosion
non explosif.

Température d'inflammation spontanée
solide:

donnée non disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

donnée non disponible

Viscosité dynamique:
(à 20 °C)

env. 160.000 mPa·s

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Éviter l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

donnée non disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Non classé selon les informations disponibles.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOFLEX 423

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 343370000

Page 8 de 13

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
932742-30-8	isophoronedialdimine				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	lapin		
192526-20-8	Produit de réaction de l'hexaméthylène diisocyanate, oligomère et mercaptopropyltriméthoxysilane				
	orale	DL50 > 2.000 mg/kg	Ratte		OECD Prüfrichtlinie 423
	cutanée	DL50 > 2.000 mg/kg	Ratte		OECD Prüfrichtlinie 403
1065336-91-5	Pentamethylpiperidylsebacate				
	orale	DL50 3230 mg/kg	rat		
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphenylméthane-4,4'-diisocyanate				
	orale	DL50 9200 mg/kg	Rat	GESTIS	
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Ces informations ne sont pas disponibles.

Information supplémentaire référentes à des preuves

donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance / le mélange ne contient aucun composant en quantité de 0,1% ou plus qui, selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 ont des propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOFLEX 423

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 343370000

Page 9 de 13

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
77703-56-1	Urea,N,N''-(methylenedi-4,1-phenylene)bisN'-butyl					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>250	96 h	Danio rerio (poisson zèbre)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna	
932742-30-8	isophoronedialdimine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	87,2	96 h	Poisson	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	180,4	72 h	Scenedesmus quadricauda (algues vertes)	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnie	
192526-20-8	Produit de réaction de l'hexaméthylène diisocyanate, oligomère et mercaptopropyltriméthoxysilane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>100	96 h	Brachydanio rerio (Zebrafisch)	OECD Prüfrichtlinie 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD-Prüfrichtlinie 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna (Großer Wasserfloh)	OECD-Prüfrichtlinie 202
1065336-91-5	Pentamethylpiperidylsebacate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,97	96 h	Poisson	

12.2. Persistance et dégradabilité

Ces informations ne sont pas disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ces informations ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La substance / le mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La substance / le mélange ne contient aucun composant en quantité de 0,1% ou plus qui, selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 ont des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOFLEX 423

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 343370000

Page 10 de 13

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Conformément à la réglementation en vigueur sur la liste des déchets, les déchets doivent être affectés au type de déchets en fonction de leur origine. Il n'est donc pas possible de définir clairement un numéro de clé de déchet. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Emballage non contaminé et vidé peut être recyclé. Les emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par des substances dangereuses, ainsi que les emballages qui n'ont pas été complètement vidés, doivent être éliminés correctement et sans dommage, comme le produit. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Marine polluant:
no

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOFLEX 423

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 343370000

Page 11 de 13

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 56

2004/42/CE (COV): non applicable

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

Giscode: PU10

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 15.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOFLEX 423

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 343370000

Page 12 de 13

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Acute Tox: Toxicité aiguë
Skin Irrit: Irritation cutanée
Eye Dam: Lésions oculaires graves
Eye Irrit: Irritation oculaire
Resp. Sens: Sensibilisation respiratoire
Skin Sens: Sensibilisation cutanée
Carc: Cancérogénicité
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOFLEX 423

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 343370000

Page 13 de 13

H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)